



**CONVENTION SUR
LES ESPÈCES
MIGRATRICES**

UNEP/CMS/COP15/Doc.31.3.1

24 octobre 2025

Français

Original : Anglais

15^e SESSION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES
Campo Grande, Brésil, 23 au 29 mars 2026
Point 31.3.1 de l'ordre du jour

**PROPOSITION D'ACTION CONCERTÉE POUR
LA DIVERSITÉ COMPORTEMENTALE ET LES CULTURES DES CHIMPANZÉS
(*Pan troglodytes*)
DÉJÀ INSCRITS AUX ANNEXES I ET II DE LA CONVENTION ***

Résumé :

Le Groupe de travail d'experts sur la culture animale et la complexité sociale de la CMS et le Groupe de travail sur les cultures de chimpanzés de la Section des grands singes du Groupe de spécialistes des primates de la Commission de la sauvegarde des espèces de l'UICN ont soumis la proposition jointe* pour la prolongation de l'Action concertée pour la diversité comportementale et les cultures des chimpanzés (*Pan troglodytes*), conformément au processus établi par la Résolution 12.28 (Rev. COP14).

* Les appellations géographiques utilisées dans ce document n'impliquent d'aucune manière l'opinion de la part du Secrétariat de la CMS (ou du Programme des Nations Unies pour l'Environnement) concernant le statut juridique de tout pays, territoire ou zone ou concernant la délimitation de ses frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document repose exclusivement sur son auteur.

PROPOSITION D'ACTION CONCERTÉE POUR LA DIVERSITÉ COMPORTEMENTALE ET LES CULTURES DES CHIMPANZÉS (*Pan troglodytes*)

Auteurs de la proposition

Les auteurs de la proposition d'Action concertée pour la diversité comportementale et les cultures des chimpanzés (*Pan troglodytes*) sont le Groupe de travail sur les cultures de chimpanzés de la Section des grands singes du Groupe de spécialistes des primates de la Commission de la sauvegarde des espèces de l'Union internationale pour la conservation de la nature et le Groupe de travail d'experts sur la culture animale et la complexité sociale de la CMS. Le Groupe de travail sur les cultures de chimpanzés est dirigé par Erin Wessling et Crickette Sanz du Groupe de spécialistes des primates de la Commission de la sauvegarde des espèces de l'UICN, qui sont également membres du Groupe de travail d'experts sur la culture animale et la complexité sociale de la CMS et qui assurent donc actuellement le lien entre ces groupes. Ces deux groupes de travail regroupent les principaux experts du comportement et de la conservation des chimpanzés (Groupe de travail sur les cultures de chimpanzés) et de la pertinence des cultures animales et d'autres aspects de la socialité pour la conservation des espèces (migratrices) (CMS), et sont donc très bien placés pour formuler des conseils sur la politique de conservation visant spécifiquement à préserver la diversité comportementale et les cultures des chimpanzés. En outre, les membres du Groupe de travail sur les cultures de chimpanzés ont fait leurs preuves en contribuant aux plans d'action régionaux pour la conservation des chimpanzés et sont donc particulièrement bien placés pour collaborer avec les États de l'aire de répartition (tels que définis dans la Décision 13.140 du document UNEP/CMS/ScC-SC5/Inf.6) dans la mise en œuvre d'initiatives de conservation transfrontalières et le suivi de leur efficacité.

Espèce cible, taxon inférieur, population ou groupe de taxons ayant des besoins communs

Les chimpanzés (*Pan troglodytes*) ont été inscrits aux Annexes I et II de la CMS lors de la 12^e session de la Conférence des Parties (COP12, Manille, 2017 ; UNEP/CMS/COP12/Doc.25.1.1), parce que « [l]es membres de l'espèce traversent fréquemment et de manière prévisible les limites des territoires nationaux et, pour des raisons similaires [à celles pour lesquelles] les deux espèces de gorilles ont été ajoutées aux Annexes I et II de la Convention sur la conservation des espèces migratrices d'animaux sauvages ». La proposition acceptée lors de cette session indiquait que « [l]'évaluation 2016 de la Liste rouge de l'UICN de *Pan troglodytes* a maintenu sa classification de Menacé [...] (Humble et al.2016) » et que ses auteurs avaient « estimé qu'une réduction probable au niveau de l'espèce des nombres de chimpanzés pour la période 1975-2050 (environ trois générations de chimpanzés) dépasserait 50 % dans la majorité de son aire de répartition ». Il existe quatre sous-espèces reconnues de chimpanzés : le *P. t. ellioti*, le *P. t. schweinfurthii*, le *P. t. troglodytes* et le *P. t. verus* ; Humble et al., 2016.

Couverture géographique

Les populations de chimpanzés existantes se trouvent en Angola, au Burundi, au Cameroun, en Côte d'Ivoire, au Gabon, au Ghana, en Guinée, en Guinée-Bissau, en Guinée équatoriale, au Libéria, au Mali, au Nigéria, en Ouganda, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, en République du Congo, en République-Unie de Tanzanie, au Rwanda, au Sénégal, en Sierra Leone et au Soudan du Sud. Tous ces pays, à l'exception de la Sierra Leone et du Soudan du Sud, sont Parties à la CMS. Selon certaines données, les chimpanzés auraient probablement été éradiqués au Bénin, au Burkina Faso et au Togo.

Résumé des activités

Le Groupe de travail d'experts sur la culture animale et la complexité sociale de la CMS a précédemment proposé une Action concertée pour les populations de chimpanzés casseurs de noix (*Pan troglodytes verus*) de l'Afrique de l'Ouest, qui visait à renforcer les efforts de conservation et à promouvoir la connaissance et la protection des cultures animales. Cependant, si cette Action concertée a effectivement ciblé la conservation d'un aspect particulièrement visible du comportement des chimpanzés, des composantes importantes du comportement des chimpanzés et de larges pans des populations de chimpanzés n'y sont pas inclus, ce qui réduit son efficacité. Grâce aux enseignements tirés de la mise en œuvre efficace de l'Action concertée pour les populations de chimpanzés casseurs de noix (*Pan troglodytes verus*) de l'Afrique de l'Ouest, il est apparu évident qu'une approche plus exhaustive était nécessaire pour approfondir les efforts visant à expliquer les variations comportementales et la culture de cette espèce complexe sur le plan comportemental. Par conséquent, le Groupe de travail d'experts sur la culture animale et la complexité sociale de la CMS a convenu lors du « 2^e atelier de la CMS sur les conséquences de la culture animale et de la complexité sociale pour la conservation (partie 2) » que cette initiative devrait être remplacée par une Action concertée pour la diversité comportementale et les cultures des chimpanzés, de portée plus large, qui serait axée sur la conservation de la diversité comportementale et de la culture des chimpanzés. Cette extension a permis de définir une approche multifacette ainsi que les activités associées afin de répondre de manière appropriée aux menaces pesant sur la diversité comportementale des chimpanzés. La première étape a consisté à définir des objectifs et à concevoir les meilleures approches en concertation avec les praticiens et les décideurs politiques afin de répondre aux besoins en matière de conservation active. La deuxième étape pour répondre à ces besoins a consisté à orienter la recherche sur la diversité comportementale afin de combler les lacunes persistantes et plus larges en matière de données, et à établir un centre de ressources pour regrouper ces données et produire des résultats significatifs. Une autre composante essentielle de ces efforts de conservation élargis a été l'intégration d'un cadre visant à inclure les conservateurs et les chercheurs locaux. En plus d'élargir considérablement l'échelle et la portée des activités décrites dans la précédente Action concertée de la CMS pour les populations de chimpanzés casseurs de noix (*Pan troglodytes verus*) de l'Afrique de l'Ouest, la proposition actuelle d'Action concertée pour la diversité comportementale et les cultures des chimpanzés comprend une approche intégrée pour faciliter une plus grande interaction entre tous les groupes de parties prenantes, qui aborde de façon plus holistique l'incorporation du comportement dans les besoins et les approches de la conservation. Cette approche intégrée est un aspect essentiel de l'Action concertée proposée, qui a non seulement accru l'efficacité de ses activités, mais qui promeut également la durabilité des initiatives de conservation transfrontalières.

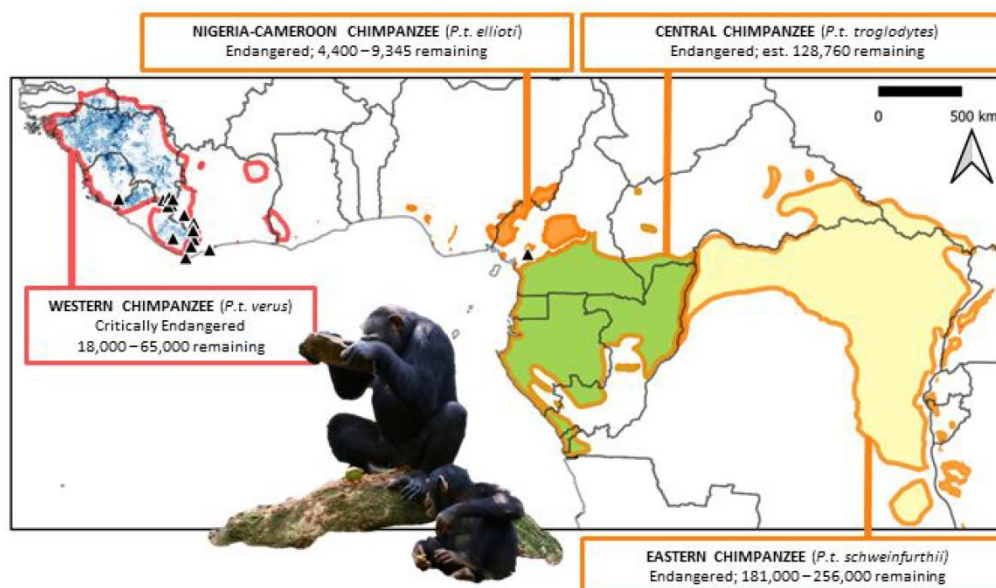


Figure 1. Répartition et statut des quatre sous-espèces de chimpanzé [source : Wessling et al., 2025]. Les sous-espèces sont représentées par des couleurs correspondant à leur statut selon l’UICN, le rouge indiquant « en danger critique d’extinction » et l’orange « en danger ». La densité relative modélisée des chimpanzés de l’Ouest dans leur aire de répartition est représentée en bleu (0,1 - 6,3 km²), et les triangles noirs pleins indiquent les lieux de cassage de noix signalés. Photo en médaillon : © Liran Samuni / Tai Chimpanzee Project.

Avantages associés

Compte tenu de la menace imminente de déclin des populations et des défis permanents auxquels sont confrontés les chimpanzés, il est essentiel d’adopter des mesures de conservation rapides, efficaces et efficientes. Il existe en particulier un besoin urgent de stratégies de conservation qui non seulement améliorent l’efficacité des actions et encouragent la participation, mais qui renforcent également la motivation à préserver cette espèce. Si ces approches peuvent également fournir des solutions globales pour améliorer les perspectives de réussite à long terme, elles devraient être adoptées. Reconnaître l’importance du comportement, et notamment de la variation comportementale, comme un aspect fondamental de la longévité et de la persistance des chimpanzés représente une étape essentielle vers la mise en œuvre d’une approche de conservation globale pour cette espèce complexe en termes de comportement. En tenant compte de la variabilité comportementale dans les efforts de conservation, nous avons commencé à améliorer considérablement notre efficacité dans la conservation des chimpanzés. Néanmoins, toute nouvelle approche doit s’aligner sur les considérations et les objectifs existants en matière de conservation des chimpanzés et les compléter, plutôt que d’entrer en concurrence avec eux. Si elle est correctement menée, l’intégration de la variabilité comportementale dans les pratiques de conservation introduira une nouvelle dimension qui renforcera les efforts de conservation.

Les mesures entourant l’Action concertée pour la diversité comportementale et les cultures des chimpanzés ont été intégrées dans les cadres parallèles existants de conservation et de recherche afin de garantir la complémentarité et la durabilité à plus long terme de toutes les activités. Le succès de l’intégration de ces activités dans des cadres plus larges a été facilité par la création d’un Comité directeur, qui comprend notamment des membres actifs dans diverses initiatives de conservation des chimpanzés. Cette approche implique que les représentants des chimpanzés des États de l’aire de répartition jouent un rôle central dans la direction et la mise en œuvre des activités, et que les organisations gouvernementales et non gouvernementales locales concernées soient considérées comme des partenaires essentiels.

Plusieurs des activités proposées visées ci-dessus ont abouti à la création de structures de collaboration entre les États de l'aire de répartition et les organisations internationales de recherche et les universités, tout en favorisant le soutien aux campagnes gouvernementales de biosurveillance et l'adaptation des méthodologies et des approches en matière de recherche pour améliorer les efforts de surveillance des chimpanzés. Dans l'ensemble, ces activités font le lien avec les approches de conservation parallèles de manière à améliorer et à améliorer les efforts en faveur de la conservation des chimpanzés.

Délai

Si le renouvellement de cette Action concertée est approuvé lors de la COP de 2026, il est attendu que la plupart des activités décrites se poursuivent au début de l'année 2027. Bien que certaines des actions potentielles décrites ci-dessus ne soient pas limitées dans le temps, un rapport sur leur état d'avancement devrait être présenté en 2028.

Relation avec d'autres actions de la CMS

Le Groupe de travail d'experts sur la culture animale et la complexité sociale de la CMS a été créé en 2015 afin de fournir des conseils sur la manière dont les connaissances sur la culture animale et d'autres aspects de la socialité peuvent être utilisées pour orienter les efforts de conservation des espèces migratrices (populations qui traversent cycliquement et de manière prévisible les limites des territoires nationaux). Le Secrétaire exécutif a déclaré que, par cette initiative, la CMS faisait preuve d'innovation en se penchant sur la question de la culture animale, de la complexité sociale, de l'apprentissage social et du rôle des individus et des groupes d'animaux individuels en tant que dépositaires du savoir social. Il a également été reconnu que ce travail pourrait avoir des répercussions fondamentales sur les approches actuelles de la conservation transfrontalière.

Le Groupe de travail d'experts sur la culture animale et la complexité sociale de la CMS a organisé en avril 2018 un atelier au cours duquel il a été suggéré que le comportement de cassage de noix des chimpanzés pourrait constituer un projet pilote précieux pour tester l'efficacité du ciblage des cultures animales dans le cadre des activités de conservation. Alors que l'importance de continuer à conserver la population de chimpanzés casseurs de noix dans chacun des États de l'aire de répartition séparément a été reconnue, une Action concertée permettra de faciliter les collaborations et les activités dans quatre États contigus (dont trois sont Parties à la CMS), d'améliorer les perspectives de conservation de ces populations particulières et de souligner l'importance de comprendre et de protéger les cultures animales de manière plus générale (Brakes et al. 2019, 2021). Par conséquent, l'Action concertée pour les populations de chimpanzés casseurs de noix (*Pan troglodytes verus*) d'Afrique de l'Ouest a été proposée et adoptée en février 2020 par la Conférence des Parties lors de la COP13.

Un deuxième atelier sur la culture animale et la complexité sociale a été organisé en avril 2023. Sur la base des rapports intersessions et des rapports d'avancement de l'Action concertée pour les populations de chimpanzés casseurs de noix (*Pan troglodytes verus*) d'Afrique de l'Ouest, il a été suggéré que cette initiative soit clôturée et remplacée par une Action concertée pour la diversité comportementale et les cultures des chimpanzés, qui se concentrerait plus largement sur la conservation de la diversité comportementale et de la culture des chimpanzés. L'Action concertée pour la diversité comportementale et les cultures des chimpanzés (*Pan troglodytes*) a été proposée et adoptée en février 2023 par la Conférence des Parties lors de la COP14.

Résolutions et initiatives pertinentes :

1. Résolution 11.23 (Rev.COP12) *Conséquences de la culture des animaux et de la complexité sociale pour la conservation* ;
2. UNEP/CMS/Action concertée 13.1 *Action concertée pour les populations de chimpanzés casseurs de noix de l'Afrique de l'Ouest (Pan troglodytes verus)* ;
3. UNEP/CMS/Action concertée 14.1 *Action concertée pour la diversité comportementale et les cultures des chimpanzés (Pan troglodytes)*.

Cadres pertinents élaborés par le Groupe de travail d'experts sur la culture et la complexité sociale de la CMS et le Groupe de travail sur les cultures de chimpanzés de la Section des grands singes du Groupe de spécialistes des primates de l'UICN :

Brakes, P., Dall, S. R. X., Aplin, L. M., Bearhop, S., Carroll, E. L., Ciucci, P., Fishlock, V., Ford, J. K. B., Garland, E. C., Keith, S. A., McGregor, P. K., Mesnick, S. L., Noad, M. J., di Sciara, G. N., Robbins, M. M., Simmonds, M. P., Spina, F., Thornton, A., Wade, P. R., Whiting, M. J., Williams, J., Rendell, L., Whitehead, H., Whiten, A. and Rutz, C. (2019). Animal cultures matter for conservation. *Science*, 363(6431).

Brakes, P., Carroll, E. L., Dall, S. R. X., Keith, S. A., McGregor, P. K., Mesnick, S. L., Noad, M. J., Rendell, L., Robbins, M. M., Rutz, C., Thornton, A., Whiten, A., Whiting, M. J., Aplin, L. M., Bearhop, S., Ciucci, P., Fishlock, V., Ford, J. K. B., di Sciara, G. N., Simmonds, M. P., Spina, F., Wade, P. R., Whitehead, H., Williams, J. and Garland, E. C. (2021). A deepening understanding of animal culture suggests lessons for conservation. *Proceedings of the Royal Society B - Biological Sciences*, 288(1949).

Carvalho, S., Wessling, E. G., Abwe, E. E., Almeida-Warren, K., Arandjelovic, M., Boesch, C., Danquah, E., Diallo, M. S., Hobaiter, C., Hockings, K., Humle, T., Ikemeh, R. A., Kalan, A. K., Luncz, L., Ohashi, G., Pascual-Garrido, A., Piel, A., Samuni, L., Soiret, S., Sanz, C. and Koops, K. (2022). Using nonhuman culture in conservation requires careful and concerted action. *Conservation Letters*, 15(2), e12860.

Wessling, E. G., Whiten, A., Soiret, S. K., Scholfield, K., Samuni, L., Rutz, C., Redmond, I., Pintea, L., Lanjouw, A., Koops, K., Kamgang, S. A., Kalan, A. K., Ikemeh, R. A., Humle, T., Hobaiter, C., Frisch-Nwakanma, H., Freymann, E., Doumbe, O., Brakes, P., Abwe, E., & Sanz, C. (2025). Concerted conservation actions to support chimpanzee cultures. *Phil. Trans. R. Soc. B* 38020240143. DOI: <https://doi.org/10.1098/rstb.2024.0143>.

Priorité de conservation

Trois sous-espèces de chimpanzés (le *P. t. ellioti*, le *P. t. schweinfurthii* et le *P. t. troglodytes*) sont classées dans la catégorie « En danger » sur la Liste rouge de l'UICN, et la quatrième sous-espèce (*P. t. verus*) est classée dans la catégorie « En danger critique d'extinction » (Humle et al., 2016). Les quatre sous-espèces sont menacées de façon importante et imminente, avec un déclin généralisé des populations, et sont confrontées à toute une série de menaces sur l'ensemble du continent africain (Humle et al., 2016).

Les chimpanzés présentent une grande diversité comportementale : chaque nouvelle population étudiée présente un comportement ou des variantes comportementales jusqu'alors inconnues de la science (par exemple, Boesch et al., 2020). Par conséquent, les pertes continues de populations de chimpanzés équivalent à des pertes de diversité comportementale pour l'espèce (Kühl et al., 2019). La flexibilité comportementale permet aux chimpanzés d'occuper un large éventail d'habitats (par exemple, Wessling et al., 2020 ; Kalan et al., 2020) et peut également les protéger de l'empiétement anthropique (Hockings et al., 2015). En outre, certains comportements permettent aux chimpanzés d'exploiter des

ressources autrement inaccessibles dont les individus dépendent (McGrew, 1992 ; Sanz et Morgan, 2007). On peut conclure de l'ensemble de ces observations que la préservation de la diversité comportementale des chimpanzés et la capacité à maintenir cette diversité sont essentielles pour assurer la survie de l'espèce à long terme.

En outre, les perturbations anthropiques ont un effet évident sur la diversité comportementale et les cultures des chimpanzés, tant au niveau de l'expression des comportements et de la persistance des réservoirs comportementaux (Kalan et al. 2020) qu'au niveau de l'atténuation de la diversité comportementale locale et au niveau de l'espèce (Kühl et al. 2019). Il est impératif que la diversité comportementale, qui constitue une facette critique de la biologie des chimpanzés, soit considérée comme un objectif de conservation au même titre que les mesures de conservation traditionnelles, telles que l'abondance de la population et la viabilité génétique. Il a en effet été bien établi que la capacité à répondre avec souplesse à des conditions environnementales (sociales et écologiques) non statiques joue un rôle majeur dans la vie et de la survie des chimpanzés (Hockings et McLennan, 2012 ; McLennan et Hockings, 2014 ; van Dijk et al., 2021). En outre, au-delà des approches utilitaires de la survie des populations et des individus, il est utile de considérer la valeur inhérente des diverses expressions comportementales des chimpanzés en tant qu'exemples marquants et charismatiques de l'héritage naturel des animaux non humains. Si l'on ne prend pas immédiatement en compte les chimpanzés, leurs habitats et leurs comportements dans les efforts de conservation, nous risquons de perdre les cultures uniques et irremplaçables de nos plus proches parents vivants en même temps que les individus eux-mêmes.

Pertinence

L'inscription des chimpanzés aux Annexes I et II de la CMS était justifiée par le fait bien connu que les vastes aires de répartition de chaque communauté s'étendent sur plusieurs territoires nationaux. L'Action concertée de la CMS pour les populations de chimpanzés casseurs de noix (*Pan troglodytes verus*) de l'Afrique de l'Ouest a permis de démontrer que même un seul indicateur de la culture animale peut avoir des effets sur la défense de la conservation à l'échelle régionale. Compte tenu de la diversité des répertoires culturels des chimpanzés sur l'ensemble de leur aire de répartition (par exemple, Kalan et al., 2020), il est probable que les indicateurs clés de la diversité comportementale s'étendent au-delà des limites territoriales des Parties à la CMS. Si on ne connaît pas encore les avantages potentiels pour la conservation d'un renforcement des partenariats entre les États de l'aire de répartition pour mettre en œuvre des activités spécifiques visant à identifier et à préserver la diversité comportementale et les cultures des chimpanzés, on peut néanmoins s'attendre à ce que de tels partenariats aient un impact significatif sur l'efficacité des pratiques et des politiques de conservation.

Absence de solutions plus efficaces

Bien que l'application des mandats nationaux soit également essentielle pour obtenir des changements importants en matière de conservation, une action concertée constitue une mesure appropriée pour atteindre les objectifs susmentionnés, étant donné que les chimpanzés se déplacent fréquemment au-delà des frontières de plus de vingt Parties à la CMS. L'Action concertée pour la diversité comportementale et les cultures des chimpanzés répond directement au besoin de coordination dans l'ensemble des aires de répartition des sous-espèces et permettra aux Parties de collaborer de façon stratégique afin de travailler ensemble à l'élaboration et à la mise en œuvre d'activités. Comme dans le cas de la collaboration transfrontalière, les approches visant à préserver la diversité comportementale d'une espèce nécessitent des perspectives larges et des approches de haut niveau qui sont inhérentes à un organisme tel que la CMS.

Le cadre offert par la CMS constitue une plateforme idéale pour promouvoir l'adoption de mesures de surveillance transfrontalière et d'initiatives politiques de conservation de la diversité comportementale et des cultures des chimpanzés. En effet, la CMS est l'un des rares organismes internationaux à accorder une priorité formelle à la prise en considération du comportement dans le cadre des mesures de conservation, tout en étant intrinsèquement capable d'encourager et de faciliter une participation complexe et collaborative sur cette question au sein d'un réseau diversifié de parties prenantes. Une fois l'Action concertée renouvelée par les Parties, d'autres partenaires seront encouragés à poursuivre la coordination de la mise en œuvre des activités qui y sont décrites, ce qui profitera à l'ensemble de l'espèce.

État de préparation et faisabilité

S'appuyant sur la vaste littérature sur la culture des chimpanzés (voir Kühl et al. 2019, Kalan et al. 2020, et Whiten 2021, 2022), l'Action concertée s'est révélée efficace pour intégrer ces concepts dans la pratique de la conservation. Plus précisément, des groupes de travail ont été établis et ont commencé à mettre en œuvre les Activités 1 à 6. Plusieurs parties prenantes de la conservation des chimpanzés sont déjà actives dans l'articulation des voies du comportement des grands singes aux questions de conservation (par exemple, le Groupe de travail sur les cultures de chimpanzés de l'UICN, la base de données A.P.E.S. de l'UICN, Wessling et al. 2022, Kühl et al. 2019, McLennan et Hockings, 2014) et sont donc investies dans le développement des activités proposées pour la mise en œuvre de la conservation. Erin Wessling et Crickette Sanz assurent le lien entre les deux groupes auteurs de cette Action concertée et dirigent activement plusieurs plateformes de conservation des chimpanzés aux niveaux local (par exemple, des projets de recherche à long terme avec des mandats de conservation sur des sites particuliers), régional (Comité de mise en œuvre du Plan d'action pour les chimpanzés d'Afrique de l'Ouest) et thématique (Groupe de travail sur les cultures de chimpanzés).

Le Groupe de travail sur les cultures de chimpanzés a été nommé Comité directeur de l'Action concertée pour la diversité comportementale et les cultures des chimpanzés. Ce groupe a déjà identifié plusieurs voies potentielles de soutien pour les activités proposées, ce qui crée diverses opportunités pour une collecte de fonds réussie. Le renouvellement de l'Action concertée par le Conseil scientifique de la CMS et son adoption lors de la COP14 représenteraient une solide caution pour les demandes de financement visant à soutenir les activités décrites dans les sections précédentes. Les donateurs et organismes de subvention potentiels reconnaissent non seulement l'importance de cette ratification continue, mais tiennent également en très haute estime le processus d'examen et de consultation de la CMS.

Probabilité de réussite

Il existe déjà des preuves solides indiquant que l'Action concertée pour la diversité comportementale et les cultures des chimpanzés a de très grandes chances de réussir. La précédente Action concertée pour les populations de chimpanzés casseurs de noix (*Pan troglodytes verus*) de l'Afrique de l'Ouest a souligné la nécessité d'impliquer les communautés et les praticiens locaux, de développer un guide des meilleures pratiques, de travailler avec une base de données sur les comportements et de coordonner les efforts internationaux pour conserver la diversité des comportements et des cultures des chimpanzés. Ces points ont été traités par l'Action concertée en cours. La participation active des principales parties prenantes travaillant sur des questions pertinentes dans l'ensemble de l'aire de répartition des chimpanzés constitue une garantie supplémentaire de la bonne exécution de ces activités. Au cours de la prochaine phase de cette initiative, nous prévoyons également une collaboration accrue avec les points focaux de la CMS dans les États de l'aire de répartition des chimpanzés, ce qui aura pour effet d'améliorer la mise en œuvre des stratégies de conservation des chimpanzés à travers l'Afrique.

Le succès de la mise en œuvre de l'Action concertée pour la diversité comportementale et les cultures des chimpanzés pourrait être compromis par un manque de soutien financier. Pour identifier les sources de financement, les activités de l'Action concertée ont été résumées dans des notes conceptuelles qui seront diffusées à la CMS et aux soutiens potentiels afin d'évaluer leur intérêt.

Ampleur de l'impact probable

L'impact de l'Action concertée pour la diversité comportementale et les cultures des chimpanzés s'étendra à l'ensemble de l'aire de répartition de cette espèce, dont plusieurs Parties à la CMS (Angola, Burundi, Cameroun, Côte d'Ivoire, Gabon, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Libéria, Mali, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda et Sénégal). Il existe un important potentiel de synergie entre ces États de l'aire de répartition, qui n'a pas encore été exploité dans le cadre des efforts nationaux de conservation des chimpanzés.

Rapport coût-efficacité

La réalisation des activités décrites dans l'Action concertée pour la diversité comportementale et les cultures des chimpanzés nécessitera d'importantes ressources financières (plus de 500 000 dollars). L'adoption de l'Action concertée par la COP constituera une reconnaissance de ces initiatives qui pourra être citée dans les demandes de financement effectuées par le Comité directeur et ses partenaires, les gouvernements des États de l'aire de répartition, les organisations travaillant dans l'aire de répartition des chimpanzés et les scientifiques. Les donateurs potentiels peuvent être les gouvernements des États de l'aire de répartition ou d'États non-Parties ou des fondations actives dans la conservation de la biodiversité et la protection et la coordination de l'environnement, et devraient compléter les financements existants destinés à la recherche et à la conservation des grands singes.

Le Comité directeur fournira des orientations sur l'ordre de priorité des activités proposées au cas où seul un financement partiel serait disponible. Bien que certaines activités soient cumulatives ou dépendent de l'achèvement d'autres activités (par exemple, l'Activité 7 dépend des Activités 3 et 6), la majorité de ces activités peuvent être lancées parallèlement les unes aux autres, ce qui permet d'achever partiellement l'Action concertée, même en l'absence d'un financement complet pour toutes les activités.

Plusieurs organisations devraient contribuer à la réalisation des objectifs de l'Action concertée, notamment, mais sans s'y limiter, l'UICN et ses sous-groupes concernés (Groupe de spécialistes des primates, Groupe de travail sur les cultures de chimpanzés, base de données A.P.E.S.), le Groupe de travail d'experts sur les cultures animales et la complexité sociale de la CMS, plusieurs universités et instituts de recherche, ainsi qu'un vaste réseau d'organisations gouvernementales et à but non lucratif actives dans le domaine de la recherche sur les chimpanzés et de leur conservation. La coordination des activités entre les États de l'aire de répartition permettra de simplifier les efforts de conservation définis dans le cadre de cette Action concertée (et d'éviter la duplication des coûts).

Consultations planifiées/entreprises

Cette Action concertée a été préparée en consultation avec un grand nombre d'experts. Elle s'appuie sur les résultats des ateliers de la CMS sur les conséquences des cultures animales et de la complexité sociale sur la conservation (Brakes et al., 2019 ; 2021), et notamment sur l'Action concertée pour les populations de chimpanzés casseurs de noix (*Pan troglodytes verus*) de l'Afrique de l'Ouest. La réalisation de cette Action concertée a impliqué le Groupe de travail sur les cultures de chimpanzés de la Section des grands singes du Groupe de

spécialistes des primates de la Commission de la sauvegarde des espèces de l'UICN, qui implique plus de 50 populations de chimpanzés sauvages et des parties prenantes locales provenant de dix États de l'aire de répartition. Le Plan d'action pour les chimpanzés d'Afrique de l'Ouest et son comité de mise en œuvre ont également joué un rôle essentiel dans la formulation des orientations et des activités décrites dans cette proposition d'Action concertée. En 2022, le Groupe de travail sur les cultures de chimpanzés a contacté les points focaux des États de l'aire de répartition des sous-espèces occidentales de chimpanzés et a prévu de contacter les représentants de la CMS des autres États de l'aire de répartition au cours de la prochaine période triennale, tout en mettant en œuvre l'Action concertée pour la diversité comportementale et les cultures des chimpanzés.

Activités et résultats attendus

Activité	Produits / Résultats	Délai	Responsable(s)	Financement
Établir des objectifs spécifiques pour la protection de la diversité comportementale et la culture des chimpanzés.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Engagement des communautés locales et des parties prenantes dans des discussions sur la manière dont elles envisageraient de définir le concept de culture dans la pratique de la conservation et sur les objectifs spécifiques de protection. ▪ Progrès dans la définition de la diversité comportementale des chimpanzés en termes pratiques et dans l'identification d'indicateurs spécifiques de la culture des chimpanzés dans certaines populations (par exemple, le cassage de noix par les chimpanzés de l'Ouest, qui fait l'objet de la discussion contenue dans le document UNEP/CMS/Action concertée 13.1). 	2026-2027	Groupe de travail sur les cultures de chimpanzés, ONG et points focaux de la CMS dans les États de l'aire de répartition	Financement pas encore sécurisé
Superviser la mise en œuvre de l'Action concertée pour la diversité comportementale et les cultures des chimpanzés.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le Groupe de travail sur la culture des chimpanzés fait office de comité directeur pour l'Action concertée, dont le mandat inclut la recherche de financement, la conception, la direction et la mise en œuvre des activités proposées. ▪ Les sous-groupes du Groupe de travail sur les cultures de chimpanzés se concentrent sur des aspects spécifiques de la mise en œuvre de l'Action concertée, notamment : <ul style="list-style-type: none"> o définir des objectifs et des cibles pour la conservation ; o site web et documents de sensibilisation ; o Atlas A.P.E.S. et synergies du Groupe de travail sur les cultures de chimpanzés ; o lignes directrices pour le suivi de la diversité comportementale et culturelle ; o promotion de la défense de la 	2026-2028	Groupe de travail sur les cultures de chimpanzés	Financement pas encore sécurisé

Activité	Produits / Résultats	Délai	Responsable(s)	Financement
	<p>conservation en s'appuyant sur les cultures des chimpanzés ;</p> <ul style="list-style-type: none"> o formalisation des structures de suivi de la diversité comportementale des chimpanzés. ▪ Poursuite des consultations et des échanges avec l'ensemble des membres du Groupe de travail d'experts de la CMS sur la culture animale et la complexité sociale, du Groupe de travail sur les cultures de chimpanzés de la Section des grands singes du Groupe de spécialistes des primates de la Commission de la sauvegarde des espèces de l'UICN et du Groupe d'étude sur les cultures animales de la Commission de la sauvegarde des espèces et de la Commission des politiques environnementales, économiques et sociales de l'UICN. 			
<p>Élaborer un Guide des meilleures pratiques pour le suivi de la diversité comportementale et culturelle des chimpanzés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Élaboration de lignes directrices et de recommandations pratiques pour l'étude de la diversité comportementale et des cultures des chimpanzés dans l'ensemble de leur aire de répartition géographique, en tenant compte des diverses expressions de la variabilité comportementale. Ces lignes directrices incluront les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> o vue d'ensemble de l'importance et de la pertinence de l'évaluation de la diversité comportementale et de la culture des chimpanzés pour la conservation, à tous les niveaux de la gestion et de la prise de décision ; o objectifs spécifiques pour la protection de la diversité comportementale et de la culture des chimpanzés ; o consolider et améliorer les pratiques actuelles d'évaluation de la diversité comportementale des chimpanzés et des indicateurs de culture ; o analyser les lacunes dans les données concernant la diversité comportementale et les indicateurs culturels pour chaque sous-espèce de chimpanzé, en fonction des 	<p>2026-2027</p>	<p>Coordonné par le Groupe de travail sur les cultures de chimpanzés, avec la contribution du Groupe d'experts de la CMS sur la culture animale et la complexité sociale et de la Section des grands singes du Groupe de spécialistes des primates de la Commission de la sauvegarde des espèces de l'UICN</p>	<p>Financement pas encore sécurisé</p>

Activité	Produits / Résultats	Délai	Responsable(s)	Financement
	<p>catégories comportementales et de la couverture géographique, en accordant une attention particulière aux zones transfrontalières entre les États de l'aire de répartition ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ fournir des conseils méthodologiques détaillés pour mener des enquêtes de terrain rapides et à long terme sur des cibles identifiées en vue de protéger la diversité comportementale et culturelle des chimpanzés ; ○ définir des méthodes d'analyse des données relatives à la diversité comportementale et les préparer afin d'établir des rapports et d'alimenter des bases de données centralisées ; ○ recenser des exemples et des suggestions sur la façon dont les découvertes sur la diversité comportementale et les cultures des chimpanzés peuvent améliorer les politiques et les pratiques de conservation. 			
<p>Favoriser et soutenir les structures qui permettront de contrôler la diversité comportementale des chimpanzés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Intégration d'informations sur la diversité comportementale et les cultures des chimpanzés dans des bases de données accessibles et pertinentes pour la biosurveillance des chimpanzés. ▪ Facilitation de l'intégration dans les bases de données existantes des ensembles de données pertinents provenant des gouvernements locaux, de l'industrie privée et des chercheurs. ▪ Les indicateurs spécifiques de progrès incluent le nombre supplémentaire de parties prenantes contribuant à ces bases de données, le nombre total de points de données inclus dans les référentiels élargis, ainsi que le nombre de parties prenantes citant des informations sur la diversité comportementale des chimpanzés provenant de ces bases de données. ▪ Identification des occasions dans lesquelles l'intégration d'informations sur la diversité 	<p>2026-en cours</p>	<p>Groupe de travail sur les cultures de chimpanzés, Atlas A.P.E.S. de la Commission de la sauvegarde des espèces de l'UICN</p>	<p>Financement pas encore sécurisé</p>

Activité	Produits / Résultats	Délai	Responsable(s)	Financement
	<p>culturelle et comportementale dans les référentiels de données pourrait améliorer les stratégies de conservation.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Documentation sur la façon dont ces bases de données ont guidé la planification et l'évaluation des applications du concept de culture dans le domaine de la conservation. 			
<p>Créer un cadre de soutien permettant aux acteurs locaux de jouer un rôle de premier plan dans la recherche sur la diversité comportementale et la promotion de la diversité comportementale en tant que vecteur de conservation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Recensement des possibilités de collaboration pour intégrer la recherche sur le suivi comportemental dans les efforts visant à combler les lacunes de données repérées dans les plans d'action régionaux. ▪ Mise en place d'un réseau de parties prenantes composé d'organismes de recherche internationaux et locaux associés à des réseaux gouvernementaux ou non gouvernementaux afin de créer des occasions de formation pour les étudiants locaux dans les États de l'aire de répartition. ▪ Soutien accru aux acteurs régionaux pour qu'ils deviennent des défenseurs des cultures de chimpanzés. ▪ Élimination des lacunes dans les efforts de biosurveillance dans plusieurs États de l'aire de répartition. 	<p>2026-2028</p>	<p>Groupe de travail sur les cultures de chimpanzés, superviseurs au sein des établissements locaux, ONG</p>	<p>Financement pas encore sécurisé</p>
<p>Recenser les besoins des praticiens de la conservation dans le domaine du comportement des chimpanzés et aligner les efforts de conservation sur les besoins de ces praticiens.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Recensement des besoins des praticiens de la conservation et des décideurs politiques grâce à une consultation précoce et continue. ▪ Développement d'approches fiables pour la mise en œuvre d'efforts de conservation qui intègrent la diversité comportementale. ▪ Compilation des preuves montrant que les efforts de conservation intégrant la diversité comportementale dans leurs approches sont utiles aux praticiens de la conservation ainsi qu'aux décideurs politiques. ▪ Élaboration de voies d'action gérables et applicables grâce à une consultation interdisciplinaire et une collaboration active avec les parties prenantes. 	<p>2026-2027</p>	<p>Groupe de travail sur les cultures de chimpanzés, praticiens, décideurs politiques, autres parties prenantes</p>	<p>Financement pas encore sécurisé</p>
<p>Renforcer l'intégration des études comportementales</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibilisation accrue des gouvernements locaux et des parties prenantes aux meilleures pratiques en matière de protocoles 		<p>Gouvernements locaux et organisations menant des</p>	<p>Financement pas encore sécurisé</p>

Activité	Produits / Résultats	Délai	Responsable(s)	Financement
dans les efforts de surveillance en cours.	<p>et aux bases de données.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Meilleure compréhension de la valeur de l'intégration des enquêtes comportementales dans les efforts de suivi. ▪ Capacité durable à collaborer avec les parties prenantes locales. ▪ Habilitation des gouvernements locaux et des organisations à intégrer des enquêtes comportementales dans leurs efforts de suivi actuels et prévus. 		enquêtes	
Fournir des orientations aux parties prenantes sur la manière dont les cultures de chimpanzés peuvent être utilisées de manière responsable dans la défense de la conservation et appliquer ces approches de défense dans des contextes réels.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcement du partage des connaissances et des ressources en matière de matériel pédagogique entre les États de l'aire de répartition des chimpanzés, qui comprennent plus de 20 Parties à la CMS. ▪ Diffusion et promotion des publications de recherche, activités de sensibilisation, lignes directrices et politiques par l'intermédiaire des canaux de communication de la CMS, de l'UICN et des organisations affiliées au réseau des défenseurs des chimpanzés. ▪ Une attention accrue à la situation critique de la conservation des chimpanzés aux niveaux local, régional, national et international. ▪ Indicateurs spécifiques de succès incluant la portée sur les réseaux sociaux et dans le domaine académique, ainsi que des résultats positifs concernant les attitudes envers les chimpanzés et les pratiques favorables aux chimpanzés. ▪ Soutien accru aux projets de conservation des chimpanzés en cours et destinés au grand public. ▪ Plaidoyer accru en faveur d'actions et de politiques de conservation qui renforcent la protection de la diversité comportementale et des cultures des chimpanzés. 	2026-en cours	Groupe de travail sur les cultures de chimpanzés, UICN, canaux médiatiques, États de l'aire de répartition des chimpanzés	Financement pas encore sécurisé

Références

- Boesch, C., Kalan, A. K., Mundry, R., Arandjelovic, M., Pika, S., Dieguez, P., Ayimisin, E. A., Barciela, A., Coupland, C., Egbe, V. E., Eno-Nku, M., Michael Fay, J., Fine, D., Adriana Hernandez-Aguilar, R., Hermans, V., Kadam, P., Kambi, M., Llana, M., Maretti, G., Morgan, D., Murai, M., Neil, E., Nicholl, S., Ormsby, L. J., Orume, R., Pacheco, L., Piel, A., Sanz, C., Sciaky, L., Stewart, F. A., Tagg, N., Wessling, E. G., Willie, J. and Kühl, H. S. (2020). Chimpanzee ethnography reveals unexpected cultural diversity. *Nature Human Behaviour*, 4(9), 910-916.
- Brakes, P., Carroll, E. L., Dall, S. R. X., Keith, S. A., McGregor, P. K., Mesnick, S. L., Noad, M. J., Rendell, L., Robbins, M. M., Rutz, C., Thornton, A., Whiten, A., Whiting, M. J., Aplin, L. M., Bearhop, S., Ciucci, P., Fishlock, V., Ford, J. K. B., di Sciara, G. N., Simmonds, M. P., Spina, F., Wade, P. R., Whitehead, H., Williams, J. and Garland, E. C. (2021). A deepening understanding of animal culture suggests lessons for conservation. *Proceedings of the Royal Society B - Biological Sciences*, 288(1949).
- Brakes, P., Dall, S. R. X., Aplin, L. M., Bearhop, S., Carroll, E. L., Ciucci, P., Fishlock, V., Ford, J. K. B., Garland, E. C., Keith, S. A., McGregor, P. K., Mesnick, S. L., Noad, M. J., di Sciara, G. N., Robbins, M. M., Simmonds, M. P., Spina, F., Thornton, A., Wade, P. R., Whiting, M. J., Williams, J., Rendell, L., Whitehead, H., Whiten, A. and Rutz, C. (2019). Animal cultures matter for conservation. *Science*, 363(6431).
- Carvalho, S., Wessling, E. G., Abwe, E. E., Almeida-Warren, K., Arandjelovic, M., Boesch, C., Danquah, E., Diallo, M. S., Hobaiter, C., Hockings, K., Humle, T., Ikemeh, R. A., Kalan, A. K., Luncz, L., Ohashi, G., Pascual-Garrido, A., Piel, A., Samuni, L., Soiret, S., Sanz, C. and Koops, K. (2022). Using nonhuman culture in conservation requires careful and concerted action. *Conservation Letters*, 15(2), e12860.
- Hockings, K. J. and McLennan, M. R. (2012). From forest to farm: systematic review of cultivar feeding by chimpanzees - management implications for wildlife in anthropogenic landscapes. *PLoS ONE* 7(4): e33391.
- Humle, T., Maisels, F., Oates, J.F., Plumtre, A. & Williamson, E.A. 2016. Pan troglodytes (errata version published in 2018). The IUCN Red List of Threatened Species 2016: e.T15933A129038584. <https://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2016-2.RLTS.T15933A17964454.en>. Accessed on 24 May 2023.
- Kalan, A. K., & Luncz, L. V. (2025), Saving the cultural legacy of wild animals. *Science* 388, 26-27. DOI:10.1126/science.adj3716
- Kalan, A. K., Kulik, L., Arandjelovic, M., Boesch, C., Haas, F., Dieguez, P., Barratt, C. D., Abwe, E. E., Agbor, A., Angedakin, S., Aubert, F., Ayimisin, E. A., Bailey, E., Bessone, M., Brazzola, G., Buh, V. E., Chancellor, R., Cohen, H., Coupland, C., Curran, B., Danquah, E., Deschner, T., Dowd, D., Eno-Nku, M., Fay, J. M., Goedmakers, A., Granjon, A. C., Head, J., Hedwig, D., Hermans, V., Jeffery, K. J., Jones, S., Junker, J., Kadam, P., Kambi, M., Kienast, I., Kujirakwinja, D., Langergraber, K. E., Lapuente, J., Larson, B., Lee, K. C., Leinert, V., Llana, M., Marrocoli, S., Meier, A. C., Morgan, B., Morgan, D., Neil, E., Nicholl, S., Normand, E., Ormsby, L. J., Pacheco, L., Piel, A., Preece, J., Robbins, M. M., Rundus, A., Sanz, C., Sommer, V., Stewart, F., Tagg, N., Tennie, C., Vergnes, V., Welsh, A., Wessling, E. G., Willie, J., Wittig, R. M., Yuh, Y. G., Zuberbuhler, K. and Kuhl, H. S. (2020). Environmental variability supports chimpanzee behavioural diversity. *Nature Communications*, 11(1), 4451.
- Kühl, H. S., Boesch, C., Kulik, L., Haas, F., Arandjelovic, M., Dieguez, P., Bocksberger, G., McElreath, M. B., Agbor, A., Angedakin, S., Ayimisin, E. A., Bailey, E., Barubiyo, D., Bessone, M., Brazzola, G., Chancellor, R., Cohen, H., Coupland, C., Danquah, E., Deschner, T., Dowd, D., Dunn, A., Egbe, V. E., Eshuis, H., Goedmakers, A., Granjon, A. C., Head, J., Hedwig, D., Hermans, V., Imong, I., Jeffery, K. J., Jones, S., Junker, J., Kadam, P., Kambere, M., Kambi, M., Kienast, I., Kujirakwinja, D., Langergraber, K. E., Lapuente, J., Larson, B., Lee, K., Leinert, V., Llana, M., Maretti, G., Marrocoli, S., Martin, R., Mbi, T. J., Meier, A. C., Morgan, B., Morgan, D., Mulindahabi, F., Murai, M., Neil, E., Niyigaba, P., Ormsby, L. J., Orume, R., Pacheco, L., Piel, A., Preece, J., Regnaut, S., Rundus, A., Sanz, C., van Schijndel, J., Sommer, V., Stewart, F., Tagg, N., Vendras, E., Vergnes, V., Welsh, A., Wessling, E. G., Willie, J., Wittig, R. M., Yuh, Y. G., Yurkiw, K., Zuberbuhler, K. and Kalan, A. K. (2019). Human impact erodes chimpanzee behavioral diversity. *Science*, 363(6434), 1453-1455.

- McLennan, M. R. and Hockings, K. J. (2014). Wild chimpanzees show group differences in selection of agricultural crops. *Scientific Reports* 4.
- McGrew, W. C. (1992). Chimpanzee Material Culture: Implications for Human Evolution. *Cambridge University Press*.
- Sanz, C. M., and Morgan, D. B. (2007). Chimpanzee tool technology in the Goualougo Triangle, Republic of Congo. *Journal of Human Evolution*, 52(4), 420-433.
- van Dijk, K., Cibot, M. and McLennan, M. R. (2021). Chimpanzees (*Pan troglodytes*) adapt their nesting behavior after large-scale forest clearance and community decline. *American Journal of Primatology* 83(10).
- Wessling, E. G., Dieguez, P., Llana, M., Pacheco, L., Pruetz, J. D., & Kühl, H. S. (2020). Chimpanzee (*Pan troglodytes verus*) density and environmental gradients at their biogeographical range edge. *International Journal of Primatology*, 41, 822-848.
- Wessling, E. G., & Surbeck, M. (2022). Failure to account for behavioral variability significantly compromises accuracy in indirect population monitoring. *Animal Conservation*. DOI: <https://doi.org/10.1111/acv.12844>.
- Wessling, E. G., Whiten, A., Soiret, S. K., Scholfield, K., Samuni, L., Rutz, C., Redmond, I., Pintea, L., Lanjouw, A., Koops, K., Kamgang, S. A., Kalan, A. K., Ikemeh, R. A., Humle, T., Hobaiter, C., Frisch-Nwakanma, H., Freymann, E., Doumbe, O., Brakes, P., Abwe, E., & Sanz, C. (2025). Concerted conservation actions to support chimpanzee cultures. *Phil. Trans. R. Soc. B* 38020240143. DOI: <https://doi.org/10.1098/rstb.2024.0143>.
- Whiten, A. (2021). The burgeoning reach of animal culture. *Science*, 372(6537), eabe6514.
- Whiten, A. (2022). Blind alleys and fruitful pathways in the comparative study of cultural cognition. *Physics of Life Reviews*, 43, 211-238.